



**Coalition Nationale pour la
Cour pénale internationale
CN-CPI/RDC**

Avenue Mpolo Maurice, GB, NGALIEMA
E-mail : kitomasimango@gmail.com; Tel. : +243 976 515 955

MEMORANDUM AU PROCUREUR DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Monsieur le Procureur,

La Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale de la République Démocratique du Congo, a la joie immense de vous souhaiter la bienvenue et une agréable mission en RDC, pays en situation devant la Cour pénale internationale

Votre présente mission qui est la première dans notre pays depuis votre prise de fonctions à la commande de l'action répressive internationale se réalise dans un contexte socio-politique particulier qui nécessite des actions concrètes de votre compétence pour la lutte efficace contre l'impunité des crimes qui défient l'imagination et révoltent la conscience humaine ; et, la prévention des violences durant le processus électoral.

Nous saluons votre disponibilité qui vous a conduit à palper de doigt les réalités criminelles dans la partie Est de la RDC. Nous vous indiquons que le nombre des victimes que vous y avez rencontrées ne constitue même pas le millième des victimes violées, massacrées, déplacées de force, portées disparues des enfants enrôlés dans les groupes armés et placés sur les lignes de fronts, etc.

Permettez-nous de vous rappeler les estimations minorisées des victimes qui s'élèvent à plus de six millions Paradoxalement à l'ampleur et à gravité de leurs préjudices ; les victimes et les communautés affectées déplorent la faible action de la justice pénale internationale tant à ce qui est de la répression que de la prévention des graves violations des droits de l'homme, et ce, tant au niveau international que national.

La CN-CPI voudrait saisir de cette occasion pour vous formuler certaines recommandations, qui sont également les doléances des victimes et des communautés affectées :

1. Ouvrir une autre affaire sur les crimes de masse commis à l'Est de la République Démocratique du Congo ;
2. Enquêter sur le massacre de Kanyaruchinya du 07 février 2023 par les soldats de paix affectés à la MONUSCO ;
3. Soutenir le programme de la CN-CPI / RDC pour le renforcement des capacités des magistrats en vue de la mise en œuvre de la complémentarité positive ;
4. Garantir l'indépendance de la Cour vis-à-vis des politiques pour redorer sa confiance vis-à-vis des victimes et des communautés affectées ;
5. Coopérer avec la justice de la RDC à lever le mandant d'arrêt lancé contre le général Laurent NKUNDA, de sorte à permettre à la CPI de lui exercer sa juridiction. Il va de soit que, ce mandant d'arrêt contre le fameux général NKUNDA serait une forme de protection tacite des présumés auteurs de crimes internationaux.

Kinshasa-RDC, le 28 mai 2023

Pour la CN-CPI / RDC

Mgr Pax André Marie KITO MASIMANGO

Coordonateur National.